

La saisonnalité de l'emploi

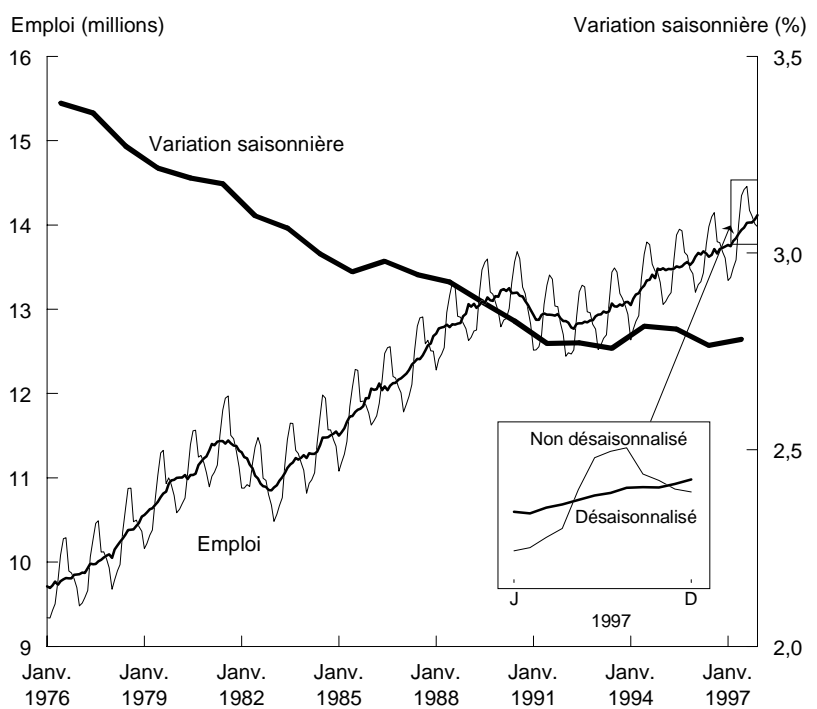
Katherine Marshall

Les Canadiens aiment bien parler du temps qu'il fait, mais peu d'entre eux sont pleinement conscients de son incidence sur l'emploi. Les niveaux d'emploi peuvent augmenter d'un million de travailleurs au cours du printemps et de l'été, puis diminuer d'autant pendant l'automne et l'hiver. Ce phénomène survient en partie parce que l'agriculture et le travail en plein air, comme l'exploitation forestière ou la construction, sont en plein essor pendant la belle saison. Les calendriers et les événements périodiques, comme les semestres scolaires, Noël et Pâques, ont aussi un effet sur l'emploi. Ces mouvements «saisonniers» de l'emploi suivent habituellement une courbe régulière chaque année (voir *Sources des données et définitions*).

Les variations mensuelles de l'emploi attribuables à la saisonnalité peuvent fausser la perception de la conjoncture économique actuelle et masquer les tendances de l'expansion à long terme ou les changements de sens de l'économie. Pour cerner ces tendances et ces changements de sens, il faut désaisonnaliser les estimations de l'emploi, c'est-à-dire supprimer les fluctuations saisonnières régulières (voir *Méthode de désaisonnalisation*).

Katherine Marshall est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-6890 ou à marskat@statcan.ca.

Graphique A : Alors que l'emploi a progressé, l'ampleur de la variation saisonnière a diminué.



Source : Enquête sur la population active

Toutefois, la saisonnalité n'en est pas moins importante en soi, car elle impose un fardeau à l'économie. L'utilisation à court terme de la main-d'œuvre saisonnière constitue un processus plus coûteux que l'utilisation régulière de la main-d'œuvre à longueur d'année. Tout comme le cycle économique, la saisonnalité apporte un certain déséquilibre à l'attribution des ressources, ce qui entraîne un coût supplémentaire (Statistique Canada,

1982). Une meilleure compréhension des courbes saisonnières de l'emploi peut permettre de gérer et, éventuellement, de réduire ces mouvements à l'avantage de l'économie.

Le présent article examine le changement des courbes saisonnières de l'emploi au cours des deux dernières décennies ainsi que son incidence sur diverses branches d'activité, divers groupes démographiques et diverses régions. Il se

Sources des données et définitions

L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête-ménage mensuelle qui recueille des renseignements détaillés sur l'activité sur le marché du travail des personnes de 15 ans et plus. Son accumulation de données actuelles et historiques, désaisonnalisées et non désaisonnalisées, sur l'emploi et le chômage est essentielle à l'étude et à la prévision des tendances économiques. L'activité sur le marché du travail est fondée sur les renseignements obtenus au moment de l'enquête, soit habituellement pour la semaine incluant le 15 du mois.

L'**Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)**, menée en avril, est un supplément annuel de l'EPA. Elle recueille des données sur le revenu annuel et sur l'activité des particuliers, des familles et des ménages. L'activité est fondée sur l'expérience de travail globale au cours de l'année précédente.

Une **courbe saisonnière** révèle des hausses et des baisses régulières qui se répètent d'année en année dans une série chronologique d'estimations. Ces mouvements correspondent aux cycles annuels du climat ou aux événements périodiques. La courbe saisonnière est l'un des quatre facteurs qui peuvent avoir une incidence sur une série chronologique d'ordre économique (voir «série chronologique»).

La **désaisonnalisation** consiste à modifier les données pour éliminer la courbe saisonnière de la série chronologique. Cette suppression permet de mieux interpréter les mouvements à long terme et cycliques de l'économie. On fait le calcul à l'aide d'une méthode statistique complexe (voir *Méthode de désaisonnalisation*). La moyenne annuelle d'une série désaisonnalisée égale celle non désaisonnalisée.

La **variation saisonnière** (ou **saisonnalité**) désigne le degré auquel l'emploi augmente et diminue à cause de la courbe saisonnière (causée par le climat ou les événements périodiques). C'est la mesure dans laquelle il faut modifier les estimations de l'emploi pour éliminer la courbe saisonnière. La variation saisonnière de chaque grande branche d'activité est calculée en établissant la moyenne, sur douze mois, de la valeur absolue de l'écart entre les chiffres désaisonnalisés et non désaisonnalisés. La variation saisonnière mensuelle

moyenne peut ensuite être exprimée en pourcentage de l'emploi moyen annuel. En 1997, par exemple, la variation saisonnière de l'industrie de la construction s'établissait à 9,5 %, ce qui signifie que, en moyenne, on a augmenté ou diminué de 9,5 % les estimations mensuelles non désaisonnalisées de l'emploi afin d'éliminer la courbe saisonnière. On obtient la saisonnalité globale de l'économie en additionnant la variation saisonnière de toutes les grandes branches d'activité.

La **saisonnalité pondérée** tient compte de l'ampleur de la variation saisonnière que présente chaque branche d'activité par rapport à sa taille relative au sein de l'économie (part de l'emploi). La variation saisonnière multipliée par la part de l'emploi (saisonnalité pondérée) résume l'apport global d'une branche d'activité à la saisonnalité globale.

Une **série chronologique** est une compilation historique et cohérente des données (dans ce cas, l'activité sur le marché du travail) dans le temps à intervalles égaux. Quatre facteurs peuvent entraîner des fluctuations dans une série chronologique : la variation saisonnière (voir «courbe saisonnière»), la tendance, le cycle et les irrégularités. La tendance désigne les hausses ou les baisses observées sur une longue période. Le cycle correspond au cycle économique, qui est une expansion ou une contraction périodique de l'économie. Les fluctuations irrégulières comprennent des événements exceptionnels – inondation, tempête, grève, etc. – ainsi que la variabilité d'échantillonnage; elles constituent l'élément hasardeux d'une série chronologique.

Un **emploi saisonnier** est un emploi rémunéré non permanent, qui prend fin à un moment déterminé ou dans un avenir rapproché, une fois passée la pointe saisonnière.

Un **travailleur saisonnier** est un travailleur rémunéré qui, au moment de l'enquête, déclare occuper un emploi saisonnier. L'EPA englobe à la fois les travailleurs saisonniers à long terme (ceux qui reprennent chaque année le même travail) et ceux qui sont des travailleurs saisonniers nouveaux ou occasionnels, mais sans faire de distinction entre ces deux types de travailleurs.

penche aussi sur les caractéristiques des 327 000 travailleurs rémunérés qui ont déclaré occuper un emploi saisonnier en 1997.

La baisse de la saisonnalité

Au Canada, l'emploi augmente régulièrement de mai à octobre, puis diminue pendant les six mois sui-

vants (graphique A). Cette courbe saisonnière dominante se manifeste dans la plupart des branches d'activité, à quelques exceptions près. Par exemple, dans l'agriculture, la pêche et le piégeage, la fabrication de biens non durables et le commerce de gros, l'emploi suit cette courbe. L'exploitation forestière et la cons-

truction présentent une courbe semblable, mais aussi une amélioration de la situation de l'emploi saisonnier en novembre. Dans le commerce de détail, l'emploi progresse de mai à décembre, puis régresse pendant les quatre autres mois. Les services gouvernementaux, les finances, les assurances et les affaires immobilières, la santé et

les services sociaux, ainsi que les services aux entreprises et personnels n'enregistrent un taux élevé d'emploi saisonnier que de juin à septembre. Les services d'enseignement tranchent nettement avec les autres industries : les niveaux d'emploi diminuent durant les mois d'été, mais ils sont supérieurs à la moyenne pendant le reste de l'année.

Comme la saison de pointe varie tout au long de l'année selon l'industrie, une certaine «compensation» mensuelle des mouvements de l'emploi saisonnier dans son ensemble est inévitable. Autrement dit, la saisonnalité globale pour un mois donné constitue le solde des mouvements positifs et négatifs de l'emploi dans toutes les industries. Afin d'envisager globalement les mouvements saisonniers de l'emploi, le présent article examine la saisonnalité au sein de chaque grande branche d'activité, puis évalue son apport à la saisonnalité de l'ensemble de l'emploi¹.

La saisonnalité de l'ensemble de l'emploi est passée de 3,4 % en 1976 à 2,8 % en 1997, niveau qu'elle a occupé pendant la plus grande partie des années 90 (graphique A). En 1976, la hausse ou la baisse mensuelle moyenne de l'emploi attribuable à la saisonnalité s'établissait à 330 600 travailleurs, soit 3,4 % des 9,8 millions de la moyenne annuelle; en 1997, les mouvements mensuels étaient en moyenne de 387 600 travailleurs, soit 2,8 % de 13,9 millions. Malgré la baisse de la variation saisonnière annuelle, le nombre mensuel moyen de travailleurs concernés a progressé en terme de pourcentage en raison d'une hausse de 43 % de l'ensemble de l'emploi.

L'incidence de l'industrie

Pour déterminer dans quels secteurs et pour quelles raisons la saisonnalité a diminué, il faut considérer les changements selon l'industrie. Chaque branche d'activité contribue à la saisonnalité globale de deux façons : par son degré de saisonnalité ou de variation saisonnière et par sa part de l'emploi. Le produit de ces deux facteurs, soit la variation saisonnière pondérée, représente l'incidence de l'industrie sur le total global. Une fluctuation de la variation saisonnière, de la part de l'emploi ou des deux éléments à la fois, peut donc modifier l'apport d'une industrie à la saisonnalité de l'ensemble de l'emploi. En 1976, par exemple, deux industries – l'agriculture et les services aux entreprises et personnels – représentaient chacune 0,4, soit 13 % de la variation saisonnière pondérée de 3,4 de l'en-

semble de l'économie (tableau 1). L'apport de l'agriculture résultait surtout de sa variation saisonnière annuelle supérieure à la moyenne (8,9 %), alors que celui des services aux entreprises et personnels était attribuable à sa part relativement élevée de l'emploi (0,1, soit 12 % de l'ensemble de l'emploi). En 1997, même si la variation saisonnière avait diminué dans ces deux industries, l'apport global de l'agriculture à la saisonnalité de l'ensemble de l'économie était tombé à 0,2 (soit 7 % du total de 2,8), alors que celui des services aux entreprises et personnels avait grimpé à 0,5 (19 %). C'est que la part de l'emploi de l'agriculture avait diminué depuis 1976, alors que celle des services aux entreprises et personnels avait augmenté.

Deux tendances dominantes ont contribué à la baisse globale de la saisonnalité. Premièrement, depuis 1976, la variation saisonnière a diminué dans la plupart des industries; deuxièmement, l'emploi a reculé au sein des industries très saisonnières² (l'agriculture, la pêche et le piégeage, l'exploitation forestière et la construction), c'est-à-dire celles qui sont naturellement les plus tributaires du climat. En fait, au sein de ces industries, le repli de la variation saisonnière, allié à celui de la part de l'emploi, a fait baisser la variation saisonnière pondérée de 1,3 à 0,8, ce qui représente 83 % de la baisse globale de la saisonnalité depuis 1976. À cause de leur part relativement importante de l'emploi, l'agriculture et la construction comptent pour la plus grande partie de ce recul.

Pourquoi la variation saisonnière est-elle en baisse?

Malgré le réchauffement de la planète, le Canada connaît toujours, sur la plus grande partie de son territoire, quatre saisons distinctes. Les sessions scolaires et les jours fériés sont aussi demeurés constants. Alors, pourquoi l'économie est-elle moins touchée par les mouvements saisonniers de l'emploi?

Comme nous l'avons mentionné, l'une des raisons tient à la baisse proportionnelle de l'emploi dans les industries très saisonnières de 1997. Cette baisse des niveaux d'emploi est attribuable en partie à l'intensification de la demande de services et à l'atténuation de la demande de biens. L'évolution technologique constitue également un facteur. Par exemple, le recours accru à l'automatisation pendant la saison de pointe a réduit la quantité de main-d'œuvre nécessaire. Pratiquement tous les secteurs du commerce de détail ont

Tableau 1 : Variation saisonnière, part de l'emploi et variation saisonnière pondérée selon l'industrie

	1976			1997			Fluctuation de la variation saisonnière pondérée** 1976-1997
	Variation saisonnière	Part de l'emploi *	Variation saisonnière pondérée**	Variation saisonnière	Part de l'emploi*	Variation saisonnière pondérée**	
	%			%			
Ensemble des industries	3,38	1,00	3,38	2,78	1,00	2,78	-0,60
Secteur des biens	5,09	0,36	1,81	4,65	0,27	1,26	-0,55
Industries primaires	8,58	0,07	0,63	6,76	0,05	0,35	-0,28
Agriculture†	8,94	0,05	0,44	6,58	0,03	0,20	-0,24
Pêche et piégeage†	26,77	-	0,05	12,74	-	0,03	-0,02
Exploitation forestière†	13,98	0,01	0,10	12,08	0,01	0,07	-0,03
Mines, carrières et puits de pétrole	2,41	0,02	0,04	3,60	0,01	0,05	0,01
Services publics	2,59	0,01	0,03	3,43	0,01	0,03	-
Industries manufacturières	2,15	0,20	0,44	2,38	0,16	0,37	-0,07
Biens non durables	3,00	0,10	0,31	2,59	0,08	0,20	-0,11
Biens durables	1,26	0,10	0,12	2,17	0,08	0,17	0,05
Construction†	10,57	0,07	0,71	9,46	0,05	0,51	-0,20
Secteur des services	2,44	0,64	1,57	2,09	0,73	1,52	-0,05
Transport, entreposage et communications	2,17	0,08	0,16	2,03	0,06	0,13	-0,03
Commerce	1,44	0,17	0,25	1,37	0,17	0,23	-0,02
De gros	1,73	0,05	0,08	2,23	0,05	0,10	0,02
De détail	1,34	0,13	0,17	1,05	0,12	0,13	-0,04
Finances, assurances et affaires immobilières	1,18	0,05	0,06	0,68	0,06	0,04	-0,02
Services socio-culturels, aux entreprises et personnels	2,82	0,27	0,76	2,52	0,38	0,96	0,20
Enseignement	3,87	0,07	0,27	4,89	0,07	0,34	0,07
Santé et services sociaux	0,99	0,08	0,08	0,77	0,10	0,08	-
Services aux entreprises et personnels	3,40	0,12	0,42	2,60	0,21	0,54	0,12
Services gouvernementaux	4,64	0,07	0,33	2,80	0,06	0,16	-0,17
Industries très saisonnières†	10,39	0,13	1,30	8,77	0,09	0,81	-0,50
Industries peu saisonnière	2,38	0,87	2,08	2,17	0,91	1,97	-0,11

Source : Enquête sur la population active

* La part de l'emploi est exprimée sous forme de proportion (c'est-à-dire, l'emploi dans une industrie donnée divisé par l'emploi de l'ensemble des industries).

** La variation saisonnière est multipliée par la part de l'emploi. Elle représente l'apport d'une industrie à la saisonnalité totale de l'économie.

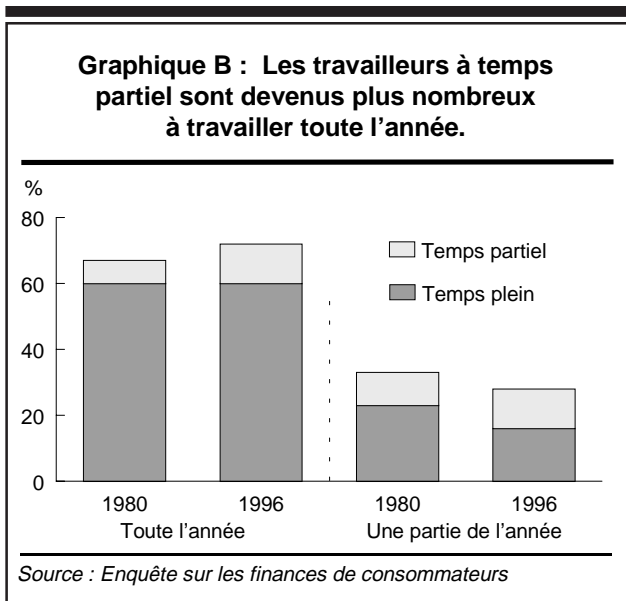
† Dans ces industries, la variation saisonnière est plus de deux fois supérieure à la moyenne globale.

diminué leur besoin de main-d'œuvre supplémentaire pendant la saison de pointe en adoptant un moyen de réduction de la main-d'œuvre (Rydzewski, Deming et Rones, 1993). En outre, l'évolution des matériaux et des techniques de construction – par exemple, le ciment résistant au froid ou le revêtement plastique d'immeubles

entiers – a permis à certains travaux de construction de se poursuivre toute l'année.

La baisse de la variation saisonnière dans la plupart des industries s'explique aussi par la croissance de l'emploi à l'année et par l'augmentation du nombre d'heures des travailleurs à temps partiel. Le

pourcentage des travailleurs rémunérés qui travaillent à l'année³, par exemple, est passé de 67 % en 1980 à 72 % en 1996 (graphique B). La totalité de cet accroissement est attribuable aux travailleurs à temps partiel⁴ qui travaillent à l'année (dont la proportion a augmenté de 7 % à 12 %). Par conséquent, l'emploi une partie de



l'année est passé de 33 % à 28 %, et cette diminution est causée entièrement par celle de l'emploi à temps plein une partie de l'année. De 1980 à 1996, la proportion du travail à temps plein une partie de l'année est passée de 23 % à 16 %, alors que celle du travail à temps partiel une partie de l'année a été portée de 10 % à 12 %.

La hausse du nombre de travailleurs à temps partiel à l'année offre aux employeurs assez de souplesse pour simplement accroître le nombre d'heures de ces travailleurs pendant la saison de pointe, au lieu d'embaucher des travailleurs saisonniers. Les travailleurs à temps partiel ont augmenté leurs heures de travail, passant, par exemple, de 15,9 heures en février 1997 à 17,4 heures en juillet et août (graphique C). En moyenne, le nombre hebdomadaire d'heures à temps partiel est passé de 15,5 en 1976 à 16,5 en 1997.

La baisse de la saisonnalité signifie moins de jeunes travailleurs

Tout comme dans l'ensemble de l'économie, le flux et le reflux de l'emploi attribuables aux variations saisonnières ont diminué tant chez les hommes que chez les femmes. Alors que les mouvements saisonniers de l'emploi ont toujours été plus importants chez les hommes, qui sont majoritaires dans le secteur de la construction et les industries primaires, la variation saisonnière pondérée a diminué pour les deux sexes. Ainsi, elle a diminué de 16 % chez les hommes (pas-

sant de 3,2 à 2,7) et de 26 % chez les femmes (passant de 2,3 à 1,7) (tableau 2). Tant chez les hommes que chez les femmes, la baisse de la saisonnalité résulte en grande partie de la diminution de la part de l'emploi des jeunes adultes de 15 à 24 ans, groupe qui enregistre régulièrement d'importantes fluctuations saisonnières de l'emploi (liées en grande partie au calendrier scolaire). Cette baisse est attribuable au vieillissement de la population, qui compte aujourd'hui moins de personnes de 15 à 24 ans qu'il y a vingt ans. Les taux d'emploi des jeunes ont aussi reculé. L'affaiblissement d'une source traditionnelle de main-d'œuvre saisonnière (les jeunes) est sans doute une autre raison pour laquelle les employeurs embauchent davantage de travailleurs à l'année.

La saisonnalité demeure élevée dans l'Est

Depuis 1976, la saisonnalité de l'emploi a diminué dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard⁵. Toutefois, le degré de saisonnalité demeure bien supérieur à la moyenne à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick (graphique D). En général, les provinces qui enregistrent des taux de saisonnalité supérieurs à la moyenne enregistrent aussi des proportions supérieures à la moyenne des industries très saisonnières (agriculture, pêche et piégeage, exploitation forestière ou construction). Mais le type d'industries très saisonnières compte aussi pour beaucoup. Par exemple, en regard

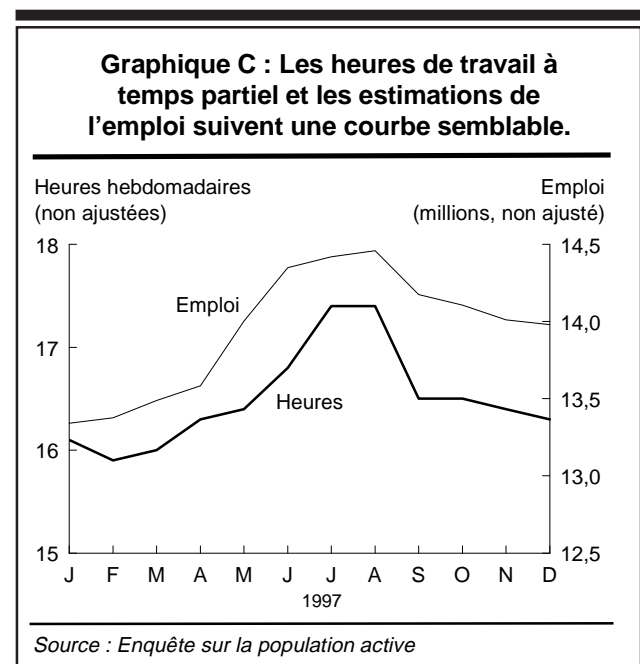


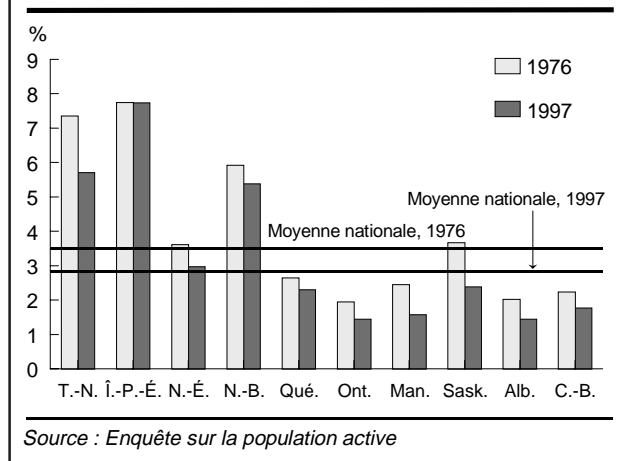
Tableau 2 : Variation saisonnière, part de l'emploi et variation saisonnière pondérée selon l'âge et le sexe

	1976			1997			Fluctuation de la variation saisonnière pondérée** 1976-1997
	Variation saisonnière	Part de l'emploi*	Variation saisonnière pondérée**	Variation saisonnière	Part de l'emploi*	Variation saisonnière pondérée**	
	%			%			
Hommes	3,21	1,00	3,21	2,70	1,00	2,70	-0,51
15 à 24 ans	8,49	0,22	1,88	9,01	0,14	1,24	-0,61
25 ans et plus	1,71	0,78	1,33	1,69	0,86	1,46	0,12
Femmes	2,26	1,00	2,26	1,68	1,00	1,68	-0,58
15 à 24 ans	5,39	0,32	1,71	6,93	0,15	1,07	-0,68
25 ans et plus	0,80	0,68	0,55	0,72	0,85	0,61	0,07

Source : Enquête sur la population active

* La part de l'emploi est exprimée sous forme de proportion (c'est-à-dire, l'emploi dans un groupe d'âge divisé par l'emploi dans l'ensemble des âges).

** Donnée calculée en multipliant la variation saisonnière par la part de l'emploi. Elle représente l'apport d'un groupe d'âge à la saisonnalité de l'économie.

Graphique D : La saisonnalité est en baisse dans la plupart des provinces.

d'une moyenne globale de 9,2 %, les proportions des industries très saisonnières à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan étaient exceptionnellement élevées en 1997 (respectivement 18,7 % et 19,3 %). Le taux de saisonnalité de la Saskatchewan était de loin inférieur à celui de l'Île-du-Prince-Édouard, car il est surtout lié à l'agriculture, qui est la moins saisonnière des industries en question. La province insulaire enregistrait un taux de saisonnalité très supérieur à la moyenne au chapitre

de la pêche, qui est la plus saisonnière des industries et qui revêt aussi une importance croissante pour l'emploi dans la province depuis vingt ans.

Les travailleurs saisonniers

Les facteurs de désaisonnalisation indiquent, de façon générale, quelles industries et quels groupes démographiques sont les plus touchés par l'emploi saisonnier. Mais, comme ces estimations reposent sur les mouvements de l'ensemble de l'emploi, elles ne permettent pas d'évaluer le nombre d'emplois saisonniers ni les caractéristiques de ces emplois ou des travailleurs qui les occupent. On trouve des renseignements spécifiques sur l'emploi saisonnier dans les résultats de l'EPA, qui (depuis 1997) demande aux travailleurs rémunérés si leur emploi est permanent ou non et, dans la négative, pour quelles raisons. En 1997, 327 000 personnes, en moyenne, occupaient un emploi non permanent parce qu'il était saisonnier, soit 2,9 % de l'ensemble des travailleurs rémunérés.

Avant de se pencher sur les caractéristiques des emplois et des travailleurs saisonniers, il convient d'examiner leur relation avec la saisonnalité de l'ensemble de l'emploi. Le fait que celle-ci soit tributaire d'autres éléments que les seuls régimes de travail annuels des travailleurs saisonniers est manifeste dans les courbes de l'emploi illustrant les deux facteurs (tableau 3). En

Tableau 3 : L'emploi saisonnier et la désaisonnalisation, 1997

	Emploi saisonnier	Désaisonnalisation*
	'000	
Janvier	130,5	483,7
Février	134,3	477,5
Mars	134,5	425,3
Avril	156,5	352,8
Mai	336,6	-136,5
Juin	528,6	-407,0
Juillet	645,4	-685,3
Août	636,7	-710,8
Septembre	423,2	-272,8
Octobre	353,3	-185,3
Novembre	242,3	212,1
Décembre	201,2	302,5

Source : *Enquête sur la population active*

* La modification apportée pour supprimer la courbe saisonnière.

1997, le nombre de travailleurs saisonniers a varié entre 131 000 en janvier et 645 000 en juillet, ce qui représente un écart de 514 000. Toutefois, la fourchette des facteurs de désaisonnalisation s'établissait à 1 195 000 (soit une correction à la hausse de 484 000 en janvier et une autre à la baisse de 711 000 en août).

Autrement dit, la fluctuation annuelle des niveaux d'emploi était plus de deux fois supérieure à celle du nombre de travailleurs saisonniers.

Manifestement, la saisonnalité de l'ensemble de l'emploi est loin de dépendre uniquement du travail saisonnier global. Le marché du travail enregistre chaque année des millions d'embauches et de départs qui contribuent aux courbes saison-

Méthode de désaisonnalisation

Les données désaisonnalisées sont produites à l'aide d'un programme statistique appelé X-11-ARIMA. Ce programme évalue la courbe saisonnière des données actuelles d'après les fluctuations saisonnières passées, à l'aide de moyennes mobiles. Ce n'est qu'après avoir ajouté les données de plusieurs années que le programme confirme un changement de la courbe. Techniquement, les nouvelles données d'un seul mois produisent une estimation révisée plus fiable que la pre-

mière estimation publiée. Toutefois, comme il serait trop lourd de refaire les calculs tous les mois, les chiffres désaisonnalisés ne sont révisés qu'une fois l'an. De plus, à cause de la longueur des moyennes mobiles, ces révisions prennent fin après qu'on ait ajouté à la série les données de trois nouvelles années. En janvier de chaque année, par exemple, l'EPA révisé sa série chronologique désaisonnalisée des trois dernières années.

nières de l'ensemble de l'emploi (mesurées par le programme de désaisonnalisation) (Statistique Canada, 1998). Seule une petite fraction de ces embauches et de ces départs touche les emplois saisonniers non permanents. En outre, même en décembre et en janvier, lorsque la courbe saisonnière globale de l'emploi est peu élevée, il faut combler un nombre important d'emplois saisonniers (respectivement 201 000 et 131 000).

Parmi ceux qui occupaient un emploi saisonnier en 1997, quelque 42 % d'entre eux avaient moins de 25 ans, contre à peine 16 % de ceux qui occupaient un emploi non saisonnier. Et lorsque les jeunes hommes et les jeunes femmes occupaient un emploi non saisonnier en proportions égales, les deux tiers des jeunes travailleurs saisonniers étaient des hommes. Les hommes adultes étaient aussi beaucoup plus nombreux que les femmes à occuper un emploi saisonnier (41 %, contre 17 %). Cette observation s'harmonise avec le fait que 35 % des travailleurs saisonniers œuvraient dans une branche d'activité très saisonnière (agriculture, pêche et piégeage, exploitation forestière ou construction), qui

employait plus d'hommes que de femmes. À peine 6 % des travailleurs qui occupaient un emploi non saisonnier ont déclaré travailler dans une des branches d'activité très saisonnières.

Conclusion

Il est devenu pratique courante de désaisonnaliser les données sur la population active. La suppression des fluctuations saisonnières «prévisibles» dans une série chronologique d'ordre économique facilite l'analyse des tendances à long terme du cycle économique.

Toutefois au cours des vingt dernières années, les fluctuations saisonnières de l'emploi ont diminué. En 1976, la variation saisonnière mensuelle entre les estimations désaisonnalisées et non désaisonnalisées de l'emploi s'établissait en moyenne à 3,4 %; en 1997, elle était tombée à 2,8 %. Cette baisse de la saisonnalité est sans doute attribuable au fait que l'économie est davantage axée sur les services, à l'évolution technologique et à l'embauchage de plus en plus fréquent de travailleurs à temps partiel à l'année. La saisonnalité continuera évidemment d'influer

sur l'économie canadienne, mais on peut néanmoins considérer la tendance à utiliser la main-d'œuvre de façon plus régulière et plus uniforme comme une évolution positive de l'activité sur le marché du travail.

Perspective

■ Notes

- 1 Si l'estimation de la saisonnalité au niveau des grandes industries permet de réduire au minimum la compensation de l'emploi saisonnier, elle ne peut l'éliminer, du fait que les industries individuelles au sein de la grande branche peuvent subir des variations positives et négatives de l'emploi au cours du même mois.
- 2 Dans le présent article, une industrie très saisonnière est une industrie dont la variation saisonnière est plus de deux fois supérieure à la moyenne globale en 1976 et en 1997.
- 3 Avant 1981, l'Enquête sur les finances des consommateurs définissait «à l'année» comme 50 semaines et plus par année; depuis 1981, «à l'année» signifie 49 semaines et plus.
- 4 L'EPA fait également ressortir une tendance à la hausse du travail à temps partiel, qui est passé de 12,5 % en 1976 à 19,0 % en 1997. Les deux enquêtes dégagent des taux différents, car l'EPA demande quelle est la situation vis-à-vis de l'emploi pour une semaine donnée, alors que l'EFEC demande quelle est l'expérience de travail pendant une année complète.
- 5 Nous n'avons pas examiné la compensation sectorielle (au sein de chaque industrie) au niveau provincial.

■ Documents consultés

RYDZEWSKI, L.G., W.G. DEMING et P.L. RONES. «Seasonal employment falls over past three decades», dans *Monthly Labor Review*, vol. 116, n° 7, juillet 1993, p. 3-14.

STATISTIQUE CANADA. *Mises à pied permanentes, démissions et embauches dans l'économie canadienne, 1978 à 1995*, n° 71-539-XPB au catalogue, Ottawa, 1998.

---. *Variations saisonnières dans l'économie canadienne: emploi et chômage*, n° 16-501-XPB au catalogue, Ottawa, 1982.

En parlant de météo...

Occasionnellement, dame Nature dévie la courbe de la routine. Tel était le cas de la tempête de verglas de janvier 1998. La désaisonnalisation ne peut compenser que pour les modèles annuels normaux. Toutefois, les événements «irréguliers», comme la tempête de verglas, sont toujours manifestes dans les données désaisonnalisées.

La tempête de verglas a bouleversé un bon nombre de collectivités du Canada de l'Est. Plus de 2,6 millions de personnes, ce qui représente 19 % de l'emploi total au Canada, ont été empêchées de travailler ou ont eu de la difficulté à se rendre au

travail. Dans les zones les plus durement frappées, celles ayant reçu plus de 100 mm de pluie verglaçante, près de 50 000 emplois ont été affectés. La plus grande perturbation est survenue au Québec, où plus de deux millions de travailleurs ont été touchés par la tempête et où 135 000 d'entre eux vivaient dans les municipalités où l'électricité n'avait pas été complètement rétablie avant le 17 janvier, quelque dix jours après le début de la tempête.

Source : Statistique Canada, *La tempête de verglas de 1998 dans la vallée du Saint-Laurent : cartes et faits*, n° 16F0021XIB au catalogue.

Perspective